



Communiqué de Presse

Département des Pyrénées-Orientales

Perpignan, le 13 mars 2020

La Présidente du Département présente les mesures prises par la collectivité pour lutter contre la propagation du Coronavirus

L'épidémie de Coronavirus a franchi un nouveau palier et le Président de la République en a tiré des conséquences importantes hier soir ; notamment en annonçant la fermeture de l'ensemble des établissements scolaires jusqu'à nouvel ordre.

Pour notre département des Pyrénées-Orientales, il s'agit aussi de faire face et ceci alors que des premiers cas ont été détectés.

Depuis plusieurs semaines, notre collectivité est totalement mobilisée, et dès le 28 février, nous informions l'ensemble des agents, au fur et à mesure de l'évolution de l'épidémie.

Cette mobilisation collective sans faille a un double objectif :

- tout d'abord bien sûr la protection sanitaire des habitants
- et avec l'ensemble des agents, assurer la continuité du service public départemental et cela même si cette crise nous oblige à adapter nos modes de fonctionnement habituels.

Je tiens à saluer la mobilisation pleine et entière et l'esprit de responsabilité de l'ensemble de nos 2 500 agents.

Pour faire face, j'ai donc pris les mesures suivantes :

Dans ce contexte exceptionnel, le Département s'engage à garantir le service public rendu aux habitants, tout en préservant la santé et la sécurité de tous.

Toutes les mesures de prévention et de protection sont prises pour garantir la santé des agents de la collectivité et de tous les concitoyens accueillis.

Toutes les missions relevant des solidarités humaines seront assurées. Les services sociaux du Département se mobilisent pour répondre aux besoins des populations les plus fragiles et à risques. L'accueil des personnes est maintenu dans le respect des consignes et pour la continuité du service public. Tous nos accueils sociaux restent ouverts pour l'instant.

CONTACT

Alexandra Girard,
Attachée de presse
04 68 85 80 23
07 86 48 14 90

Espace Presse : leDépartement66.fr

Pas de restrictions à ce jour pour l'accueil des enfants chez les assistant.e.s maternel.le.s. mais nous recommandons fortement la fermeture des Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM).

La garantie et le paiement des allocations individuelles de solidarité : RSA (revenu de solidarité active), APA (allocation personnalisée d'autonomie) et PCH (prestation de compensation du handicap) seront assurés.

Dans le cadre de ses missions, le Département prend toutes les mesures afin de préserver les activités du monde socio-économique (entreprises, associations). Le Département mettra tout en œuvre pour faciliter le vote et le paiement des subventions aux communes et aux associations. Face à cette situation exceptionnelle, le Département mettra également en œuvre les dispositions légales et contractuelles qui permettront de ne pas affecter la trésorerie des entreprises titulaires de ses marchés publics. Les délais globaux de paiement seront respectés.

Jusqu'à nouvel ordre, le Département a décidé d'annuler toutes les manifestations organisées par la collectivité.

Les sites départementaux, historiques et culturels habituellement ouverts au public, seront fermés dès ce soir et ce pour une durée indéterminée . En voici la liste : le site de Thémis, le site classé de l'Anse de Paulilles, le Palais des rois de Majorque, le Prieuré de Serrabona, le Château royal de Collioure, la Chapelle Notre-Dame des Anges, la Maison de la Catalanité et la salle de lecture des Archives départementales.

Le recours au télétravail, déjà engagé au sein de la collectivité, sera élargi et renforcé, tout en garantissant un fonctionnement normal.